

Mesures d'hygiène pour la reprise de l'activité des hammams (vaporium) dans les établissements d'hydrothérapie

Mesures de prévention générales

- Nettoyage et désinfection du hammam (vaporium) avant l'ouverture pour accueillir les curistes.
- Les sanitaires doivent être équipés de savon liquide et distributeur de papier à usage unique.
- Installer un distributeur de gel hydroalcoolique à l'entrée du hammam.
- Assurer l'aération du hammam plusieurs fois /jour
- Assurer les équipements de protection nécessaires :
 - *Masque-gants-visière-vêtements de protection-poubelles et sacs poubelles-produits de nettoyage conformes aux normes).
- Mesure de la température des curistes et du personnel à l'entrée (thermomètre infra rouge).
- Interdire l'accès au hammam à toute personne présentant les symptômes suivants : toux-fièvre-dyspnée
- Installer des affiches « techniques de lavage des mains » au niveau des points d'eau.
- Réduire le nombre de curiste à un seul curiste dans le hammam.
- Installer des marqueurs au sol pour assurer l'acheminement des curistes.



-Nettoyage et désinfection des sanitaires et tables de gommage après chaque curiste.

-Levée immédiate des poubelles.

Mesures de prévention pour le personnel

-Prise de douche savonnée avant et après le travail

-Port de tenue de travail demi-manche propre.

-Port de sur-blouse imperméable.

-Port de masque chirurgical et de sur chaussures avant d'accéder aux lieux.

-Port de visière en plexi.

- Lavage régulier des mains tout au long du circuit de travail (à l'entrée du hammam, avant et après chaque pause, avant de boire et de manger et après).

-Réduire le nombre de personnel au hammam et suspendre l'activité du personnel responsable du gommage.

-port obligatoire du masque pour les curistes ayant une distance moins d'1m lors des massages.

-Le masseur doit se désinfecter les mains toutes les 5 minutes avec du gel hydroalcoolique.

-Chaque travailleur doit disposer de serviettes personnelles ou des essuie-mains en papier pour l'essuyage des mains.

Mesures de prévention pour les curistes

-Mesure de la température des curistes à l'entrée (thermomètre infra rouge).

-Interdire l'accès au hammam :

à toute personne présentant les symptômes suivants : toux-fièvre-dyspnée,



- à toute personne dont la température est supérieure à 37.8°C,
- aux personnes fragiles (personnes âgées, femmes enceintes, personnes présentant des difficultés respiratoires chroniques, les diabètes, les malades atteints de cancer sou traitement, les maladies cardiovasculaires et l'hypertension).

-Lavage régulier des mains au savon ou désinfection par le gel hydroalcoolique.

